

COMMUNIQUE DE PRESSE

Casablanca, le 27 juillet 2017

FINACTU apporte son appui technique lors du séminaire sur la réglementation financière des fonds de pension en zone CIPRES, organisé conjointement par la CGRAE et la CNPS, sous le haut patronage du Ministère de la Prévoyance Sociale et de la CIPRES.

Le Groupe FINACTU est très honoré d'avoir apporté son appui technique lors du séminaire faisant intervenir les acteurs incontournables de la prévoyance sociale en Côte d'Ivoire : la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), sous le haut patronage du ministère de la Prévoyance Sociale de Côte d'Ivoire, avec la participation active de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, conduite par Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint du ministère de la Prévoyance Sociale, en présence de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIPRES, et des Directions Générales de la CGRAE et de la CNPS, les experts des institutions, du ministère de Tutelle et du cabinet FINACTU ont conduit les travaux consistant à finaliser la rédaction d'un projet de loi portant réglementation financière, comptable et prudentielle des régimes capitalisés de Côte d'Ivoire.

Ce séminaire a permis d'aboutir à la finalisation de l'organisation du dispositif juridique régissant les régimes capitalisés de Côte d'Ivoire.

Comme le rappelle Monsieur ANGOULVANT, expert du cabinet FINACTU : « *A travers ce séminaire, la Côte d'Ivoire se distingue comme véritable pionnière en matière de sécurité sociale, en ouvrant la voie à la retraite complémentaire par capitalisation. Au vu de la qualité des travaux auxquels FINACTU a activement participé, et des expertises remarquables mobilisées par les deux IPS, je suis absolument convaincu que la retraite ivoirienne a - devant elle - un très bel avenir* ».

Monsieur Innocent MAKOUMBOU, Secrétaire Exécutif de la CIPRES, pleinement associé à cette rencontre, ajoute : « *L'initiative que prend la Côte d'Ivoire aujourd'hui ne peut laisser la CIPRES indifférente : les dirigeants et cadres de sécurité sociale de Côte d'Ivoire écrivent l'histoire, mais nous savons qu'il s'agit d'une histoire régionale. Ce que fait la Côte d'Ivoire, à travers la réforme courageuse de son régime de base, ses projets d'extension de la sécurité sociale et la création de régimes*

complémentaires par capitalisation, est scruté par les 16 pays de notre institution. Et la CIPRES apporte tout son soutien à ces initiatives, qu'il s'agisse des IPS de Côte d'Ivoire ou de toutes les autres IPS dont nous assurons la tutelle régionale, qui conduisent de telles innovations. »

Le Directeur de la Retraite Complémentaire de la CGRAE, Monsieur Idriss TRAORE, souligne également que *« ce séminaire a permis de porter un projet commun - CGRAE, CNPS - soulignant la mutualisation des expertises, et permettant ainsi à nos institutions d'améliorer de façon plus importante le niveau de protection sociale de nos populations cibles afin de résorber cette forme de précarité, malheureusement encore perceptible chez certaines personnes du 3^{ème} âge »* ; et Madame Priscilla TAVARES, Directrice Projet Adjoint à la CNPS de conclure *« nous avons encore beaucoup de travail à accomplir, et nous mettrons tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de nos populations d'assurés sociaux, avec la précieuse aide de notre ministère de tutelle. »*

Le groupe FINACTU accompagne aussi bien la CGRAE que la CNPS dans la définition stratégique et la mise en place opérationnelle de ces régimes par capitalisation, à destination des salariés du privé, des indépendants, et des fonctionnaires et agents de l'Etat. C'est dans une optique de factorisation des compétences et des idées que ce séminaire a accueilli les représentants des deux institutions, avec l'appui du Directeur de la Sécurité Sociale et de la Mutualité, Monsieur Yaya DIOMANDE, et des experts du Groupe FINACTU, Messieurs Karim DOSSO, Jean-Claude ANGOULVANT, Thibault GAUTHIER et Benjamin ROGER. L'objectif est de créer un cadre juridique complet pour ces nouveaux régimes, assurant leur sécurité, leur transparence, leur efficacité, dans le but d'améliorer le niveau de la protection sociale servi en Côte d'Ivoire.

Pour plus d'information, vous pouvez :

- consulter le site www.finactu.com
- contacter Anne EPAGNEUL, Responsable Commerciale, par mail aepagneul@finactu.com ou par téléphone +212 6 14 71 09 24.